



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

JEUDI 19 MARS 2026 A 20 H 30

(établie conformément aux dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

Affiché le 20 MARS 2026

FINANCES

2026-07

Approbation Compte Financier Unique 2025 – budget principal

Nbre de membres en exercice	13
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	0
Nbre de membres ayant pris part au vote	9

VOTE	
POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2026-08

Approbation Compte Financier Unique 2025 – budget annexe assainissement collectif

Nbre de membres en exercice	13
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	0
Nbre de membres ayant pris part au vote	9

VOTE	
POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2026-09

Approbation Compte Financier Unique 2025 – budget annexe locaux commerciaux

Nbre de membres en exercice	13
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	0
Nbre de membres ayant pris part au vote	9

VOTE	
POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

URBANISME

2026-10

Levée réserve emplacement réservé n°D14 – La Plane

Nbre de membres en exercice	13
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	0
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

DECISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT et suite délibération du conseil municipal n°2024/45 du 25 juin 2024 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de ces délégations, à savoir :

- 2026-05 Vente banquette service technique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Carlux, le 20 mars 2026

Le Maire,
Michel LEMASSON



Conformément à la délibération n°2022/35 du 23/06/2022 la publicité des actes se fait par publication papier : la consultation des registres de délibérations est possible dans les locaux de la mairie à ses horaires d'ouverture.